

Département du Val d'Oise

Canton de St Leu-la-Forêt

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JUIN 2013

Date de convocation : 29 mai 2013

Date d'affichage : 12 juin 2013

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil treize, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Salle de l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY, Adjoint - M. CHASTAING, M. BONHOMME, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, Mme SELMI, Mme PARADOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, Mme BENKAROUNE à Mme VILLECOURT, M. MIMOUNI à M. CASELLA, Mme LARUE à M. GUINAULT, M. DUVAL à M. le Maire, Mme MOLLIERE à Mme GRANDJANIN, M. PRIGENT à Mme GAILLAC, M. LAVALLEE à Mme SELMI.,

Absents excusés : M. BAHU, M. DE ROSA.

Secrétaire de séance : M. DOUAY

N° DEL-2013 – 064

OBJET : MOTION - NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DES TRANSPORTS SCOLAIRES
DECIDÉE PAR LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (STIF)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, présidée par Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile de France, vient de rendre public ses tarifs pour le transport scolaire concernant l'année 2013/2014. Mauvaise surprise pour les familles, tous les abonnements scolaires augmentent.

Chaque année le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France pilotée et financée par la Région, fixe les prix publics des cartes de transport dédiées aux scolaires (carte scolaire bus, Scol'R, et Imagin'R). En 2011/2012, outre la suppression de l'ASR, le STIF a procédé à une profonde modification des critères d'éligibilité, couplée à une hausse du coût des titres de transports.

Pour cette rentrée les 3 différentes cartes de transport voient leurs prix augmentés :

- ✓ la carte Imagin'R, augmentation de 3%,
- ✓ la carte scolaire bus, augmentation de 2,15%,
- ✓ la carte Scol'R, augmentation de 2,15%.

Nous déplorons cette décision au nom des familles saint-prissiennes.

DÉLIBÈRE

A la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mmes SELMI et PARADOT)

- **Adopte** cette motion

* *

Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire
Conseiller Général du Val d'Oise

